



## Délai obtention solde tout compte + documents destinés à Pole empl

-----  
Par Erema

Bonjour,

J'ai signé avec mon ancienne entreprise une rupture conventionnelle (CDI) avec sortie des effectifs le 31 juillet 2023. A ce jour (soit + de 15 jours après) je n'ai rien reçu :

- ni solde de tout compte
  - ni possibilité de m'inscrire entièrement à pole emploi
  - je n'ai plus de mutuelle alors qu'il est prévu une portabilité de celle-ci.
- Mon salaire de juillet m'a bien été payé.

Est-ce normal ?

Merci de votre réponse.

Erema

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous avez la possibilité de vous inscrire à Pole emploi dès le lendemain de la rupture ( l'employeur envoie automatiquement les informations dès la fin de contrat à PE par voie dématérialisé)

Vos papiers sont quérables ; charge à vous d'aller les chercher .

Contactez les pour prendre un rendez vous à ce sujet .

-----  
Par TUT03

Bonjour

concernant l'inscription au Pôle emploi, je vous invite à le faire de toute urgence car elle n'est pas rétroactive, elle prend effet à la date d'inscription en ligne, si toute la saisie du dossier est complète

vous serez convoquée ultérieurement par courrier postal ou par mail, surveillez votre boîte mail et les spams